

ARRÊTÉ n° 2024-019 modifiant l'arrêté n° 2023-011 fixant le nombre, l'implantation et le périmètre géographique des bureaux de vote du département d'Eure-et-Loir pour l'année 2024, pour la commune d'Épernon

Hervé JONATHAN
Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment les articles L. 17, R. 28, R. 40 et R. 40-1 ;

Vu la circulaire ministérielle n° NOR:INTA2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 10-2024 du 8 mars 2024 portant délégation de signature au profit de Monsieur Yann GÉRARD, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté n° 2023-11 du 24 août 2023 fixant le nombre, l'implantation et le périmètre géographique des bureaux de vote du département d'Eure-et-Loir pour l'année 2024 ;

Vu la demande de rectification sollicitée par le Monsieur le maire d'Épernon suite à une erreur matérielle constatée dans le découpage territorial de la commune dans le cadre de la création du quatrième bureau de vote ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'annexe 1 de l'arrêté n° 2023-11 du 24 août 2023 fixant le nombre, l'implantation et le périmètre géographique des bureaux de vote du département d'Eure-et-Loir pour l'année 2024 est modifiée, en ce qui concerne la commune d'Épernon.

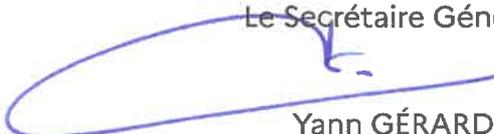
Pour l'établissement des listes électorales qui seront utilisées pour les élections qui se dérouleront au cours de l'année 2024 dans la commune d'Épernon, sont fixés à l'annexe 1 du présent arrêté l'emplacement et le périmètre géographique des bureaux de vote mis à disposition des électeurs.

Article 2 : Le reste de l'arrêté n° 2023-11 du 24 août 2023 est sans changement.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le maire d'Épernon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera régulièrement publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le **22 AVR. 2024**

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Yann GÉRARD

ANNEXE 1

COMMUNES	CIR	CANTON	BUREAU		LIEU DE VOTE	ADRESSE	PERIMETRE
			de vote	Central.			
EPERMON	1	10-Epermon	0001	X	Salle des Fêtes	36 rue de Savorninière	Rue de l'Avenir, Chemin des Carrières, Rue de la Cavée, Rue de la Cité Saint-Denis, Rue Saint-Denis, Route de Droue, Rue des Quatre Filles, Rue René le Gall, Route de Gaillardon, Place de la Gare, Avenue du Docteur André Gilles, Rue du Grenier à Pommis, Rue Jean Moulin, Impasse des 12 Fours à Pain, Senté Péju, Impasse Péju, Rue Péju, Rue des Longs Réages, Rue de la Gare, Rue de Savorninière, Rue des Vergers.
	1	10-Epermon	0002		Salle des Ducs	25 rue Bourgeoise	Rue des Alroncelles, Rue Bourgeoise, Place Aristide Briand, Rue de Cady, Rue de Crochet, Résidence des Fontaines, Ruelle des Fontaines, Rue des Grands Moulins, Résidence de la Guesie, Ruelle des Jardins, Rue du Général Leclerc, Rue du Malconseil, Rue Alfred Marceau, Rue Paul Painlevé, Rue du Grand Pont, Avenue de la Prairie, Ruelle des Prés, Ruelle du Prieuré, Rue du Quillier, Ème Rue du Quillier, Place du Ramponneau, Rue de la Regratterie, Impasse du Ruisseau, Chemin de la Savorninière, Rue Nouvelle du Sycamore, Rue du Sycamore, Rue du Prieuré Saint-Thomas.
	1	10-Epermon	0003		Ecole Louis Drouet	2 rue de la Madeleine	Rue du Marché à l'Avoine, Route de Boulevard, Place du Change, Boulevard Chasles, Rue du Château, Senté du Cormier, Rue du Côteau, Rue Courte, Rue de la Diane, Rue du Donjon, Rue Drouet, Ruelle à la Filasse, Rue des Gardes, Ruelle de la Géoile, Rue Saint Jean, Rue aux Juifs, Impasse des Lilas, Rue de la Madeleine, Impasse Normande, Rue Normande, Rue du quatre octobre 1870, Rue à la Paille, Rue du Port Patté, Rue Saint Pierre, Rue des Piqueurs de Grès, Clos des Pressoirs, Rue Saint Roch, Chemin d'Autour de la Vigne, Rue du Clos des Vignes, Chemin des Vignes.
	1	10-Epermon	0004		Ecole Élémentaire de la Billardière	Rue de la Garenne au Moine	Rue de la Billardière, Résidence Chasles, Allée de la Mare au Chêne, Allée des cinq Chênes, Rue du Clos d'Houdreville, Chemin de la Ferme de Croix, Route d'Écrosnes, Allée des Fleurs, Allée des Graviers, Route de Hanchés, Chemin pendants d'Houdreville, Rue de la Garenne au Moine, Chemin de la Tour Neuve, Rue de la Tour Neuve, Rue Louis Pasteur, Rue du Jeu de Paume, Résidence du Jeu de Paume, Rue de Gros Pavé, Impasse Chartes Péguy, Allée des Poirines, Route de Nogent le Roi, Rue des Hautes Terres.